



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2019 à 18 h 30

Date de convocation : 12 février 2019
Président : Fabienne Simian, Maire
Présents : Marc Aubert, Marianne Castelly, Jacques Holz, David Lardan,
Françoise Laverdure, Alain Ramousse, Fabienne Simian, Catherine
Videau
Absent : Thomas Pourrot
Secrétaire de séance : Jacques Holz

Ouverture de séance

Madame la Maire précise que dorénavant le Conseil Municipal est composé de 9 membres. Ce jour, le quorum est atteint.

Madame la Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Elle demande le rajout de 2 délibérations à l'ordre du jour :

- indemnité de fonction du nouvel adjoint ;
- composition de la Commission d'Appels d'Offres.

→ Accordé à l'unanimité.

1. Élection d'un nouvel adjoint - DÉLIBÉRATION

Madame la Maire rappelle les démissions de M. GOURABIAN Jacques de son poste de 2^{ème} adjoint (acceptée par Monsieur le Préfet de la Drôme le 7 février 2019) et de son mandat de conseiller municipal, et de Mme GOURABIAN Dominique de son mandat de conseillère municipale (en date du 26 janvier 2019).

Il convient par conséquent d'élire le deuxième adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. RAMOUSSE Alain ayant obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin à bulletin secret, est proclamé deuxième adjoint au Maire.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Indemnité de fonction du nouvel adjoint – DÉLIBÉRATION

M. RAMOUSSE Alain ayant été élu second adjoint au maire, il appartient au Conseil Municipal de fixer son indemnité de fonction, selon les conditions prévues par la loi.

Madame la Maire propose de fixer à 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique le montant mensuel de l'indemnité de fonction attribuée au deuxième adjoint nouvellement élu.

→ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité (7 votes pour, 1

abstention) le montant mensuel de l'indemnité de fonction du deuxième adjoint, M. RAMOUSSE Alain, à compter du jour de sa délégation de fonction.

3. Composition de la Commission d'Appels d'Offres - DÉLIBÉRATION

Suite à cette nouvelle élection, il convient de désigner les 3 membres titulaires de la Commission d'Appels d'Offres, présidée par Mme la Maire ou son représentant, et ce pour la durée du mandat.

Après vote, sont élus :

- Madame CASTELLY Marianne (8 voix sur 8 votants)
- Monsieur AUBERT Marc (8 voix sur 8 votants)
- Monsieur HOLZ Jacques (8 voix sur 8 votants)

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Demande de Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) 2019 - Travaux Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) - Place de l'église - DÉLIBÉRATION

Madame la Maire rappelle que la délibération a déjà été prise en décembre 2018, mais comme il a fallu séparer les dossiers de demande de DETR en 2 catégories, la Sous-Préfecture a souhaité avoir 2 délibérations distinctes.

Pour financer ces travaux liés à la DECI, elle propose de prendre une délibération pour une demande de DETR pour un montant de travaux de 31 700€ HT afin de financer les citernes incendie qui pourront être subventionnés à hauteur de 80% soit 25 360€ HT.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Demande de Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) 2019 - Travaux Réseau pluvial – Place de l'église – DÉLIBÉRATION

Madame la Maire rappelle que la délibération a déjà été prise en décembre 2018, mais comme il a fallu séparer les dossiers de demande de DETR en 2 catégories, la Sous-Préfecture a souhaité avoir 2 délibérations distinctes.

Madame la Maire explique que ce dossier concerne la création d'un réseau d'eaux pluviales afin de récupérer tous ces écoulements, et de le raccorder au réseau existant au niveau de la RD183, en contrebas de la place.

Pour financer ces travaux, elle propose de prendre une délibération pour une demande de DETR pour un montant de travaux de : 52 016 € HT, qui pourront être subventionnés à hauteur de 25 %, soit 13 000 €.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Autorisation d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG26 - (collectivité de MOINS de 30 agents CNRACL) – DÉLIBÉRATION

Madame la Maire signale que le contrat d'assurance des membres du personnel arrive à échéance et qu'il est donc nécessaire de le renouveler.

Elle informe que le Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) propose de s'associer à un contrat groupé de CNP Assurances. pour couvrir les risques du personnel. Elle en expose les modalités.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Mise en place d'une zone de coupe d'affouage - DÉLIBÉRATION

Délibération ajournée.

8. Mise à jour du règlement du cimetière communal - DÉLIBÉRATION

Madame la Maire explique que suite aux travaux réalisés dans le cimetière, certains points du règlement et de l'arrêté antérieurs ne sont plus valables.

Elle présente au Conseil Municipal le nouveau projet d'arrêté réglementant les opérations funéraires au cimetière communal d'Eyzahut ainsi que le nouveau projet de règlement qui en découle.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Transfert de la compétence eau-assainissement - DÉLIBÉRATION

Madame la Maire indique que la loi NOTRe attribue les compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 offre la possibilité de repousser ce transfert de compétence en 2026 selon les conditions suivantes.

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prendra effet le 1^{er} janvier 2026.

Madame la Maire propose de s'opposer à ce transfert et de le repousser au 1^{er} janvier 2026.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Questions diverses et retours du Maire

- M. Gilles MARTIN quittera ses fonctions de secrétaire-comptable avant la saison estivale.

- M. Louis RENARD reprendra pour la seconde année le poste de Maître-Nageur-Sauveteur à la piscine communale.

- SIVU : Le recrutement du chauffeur qui assure la navette scolaire entre Pont-de-Barret et Charols, aura lieu mercredi 20 février.

L'inspection académique annonce la fermeture d'une classe pour la rentrée 2019-2020. Les élèves se répartiront sur 4 classes à Pont-de-Barret et 4 classes à Charols.

L'ordre du jour étant traité, clôture du Conseil Municipal à 19 h 05.